



**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE**

Le 22 avril 2021

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, tenue à huis clos le 22 avril à 19 h 30, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 102-2021.

Sont présents : madame Jocelyne Bates, madame Chantale Boudrias, monsieur André Camirand, monsieur Martin Gélinas, formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

13-04-21 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, conformément aux résolutions des Villes participantes à la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, il est proposé et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de l'assemblée. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En ce jour de la Terre, la Régie est fière de souligner un *virage vert* lui permettant de faire le recyclage des masques et équipements de protections individuelles auprès de l'entreprise TerraCycle.

14-04-21 Adoption de l'ordre du jour et varia

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout du point 5.5 - Nomination d'un responsable et d'un représentant autorisé pour les services électroniques ClicSÉCUR et pour le P.G.A.M.R.

ADOPTÉE

15-04-21 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 février 2021

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur André Camirand et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 18 février 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

Suivi du procès-verbal

Aucun suivi à mentionner.

Dépôt des statistiques opérations – premier trimestre 2021

Le directeur et secrétaire-trésorier, Claude Brosseau, procède au dépôt des statistiques opérations pour le premier trimestre de l'année 2021.

Au total, il y a eu 181 appels pour les opérations incendies comparativement à 194 pour la même période en 2020. Les premiers répondants ont répondu à 137 appels pour les mois de janvier, février et mars 2021, comparativement à 300 pour la même période en 2020.

Dépôt des états financiers vérifiés 2020

Le conseil d'administration prend acte du dépôt des états financiers vérifiés 2020 de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine, préparé par la firme de vérificateurs externes Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 21 avril 2021.

16-04-21 Nomination d'une firme de vérificateurs externes

CONSIDÉRANT que la Régie doit procéder à une vérification annuelle de ses livres et de ses registres ;

CONSIDÉRANT qu'un fournisseur a été approché en fonction de son expertise et de son expérience avec différents organismes municipaux dont une Régie incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil mandate la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour agir à titre d'auditeur externe de la Régie pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

17-04-21 Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnements non affecté

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT les surplus cumulés des exercices financiers antérieurs ;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses justifient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnements non affecté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration affecte une partie de l'excédent de fonctionnements non affecté, aux projets d'immobilisations suivants :

- Construction d'une caserne – 100 000 \$;
- Projets futurs – 300 000 \$.

ADOPTÉE

18-04-21 Approbation des paiements et des salaires émis

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 621 468,42 \$ selon la liste déposée en date 12 avril 2021 et couvrant la période du 25 janvier 2021 au 21 mars 2021;

ET d'approuver la liste des paiements émis au montant de 154 157,09 \$ selon la liste déposée en date du 30 mars 2021 et couvrant la période du 1^{er} février au 28 février 2021.

ADOPTÉE

19-04-21 Nomination d'un responsable et d'un représentant autorisé pour les services électroniques ClicSéqur et pour le P.G.A.M.R.

CONSIDÉRANT que le portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (P.G.A.M.R.) est un portail transactionnel sécurisé qui rend disponible des prestations électroniques de services (PÉS) de différents ministères et organismes (MO) qui transigent avec le réseau municipal et les organismes régionaux ;

CONSIDÉRANT le changement de direction effectué en août 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 59-06-16 qui désignait Alexandre Tremblay, directeur et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de signataire officiel pour ClicSéqur et pour le portail P.G.A.M.R.;

CONSIDÉRANT que le nouveau directeur et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Claude Brosseau, doit avoir accès au portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (P.G.A.M.R.) afin de recevoir et de transmettre tous documents relatifs à sa nouvelle fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par madame Jocelyne Bates, et il est résolu :

QUE la présente résolution abroge la résolution 59-06-16 afin de révoquer la procuration émise au nom d'Alexandre Tremblay ;

QUE le conseil d'administration désigne monsieur Claude Brosseau, directeur et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de responsable des services électroniques et représentant autorisé pour la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine auprès de Revenu Québec et des différents ministères ;

QUE monsieur Claude Brosseau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents afférents à sa fonction ;

ET que le président soit autorisé à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents afférents à cette nomination.

ADOPTÉE

20-04-21 Prolongation du contrat de travail à temps partiel d'un chef aux opérations

CONSIDÉRANT que le contrat à temps partiel du chef aux opérations Daniel Bergevin prendra fin au 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT que monsieur Bergevin peut prolonger son contrat jusqu'au plus tard le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'apport de monsieur Bergevin de même que son expertise, qui est un atout précieux pour la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par madame Chantale Boudrias, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration prolonge le contrat d'embauche de monsieur Daniel Bergevin jusqu'au plus tard le 30 septembre 2021 selon les conditions stipulées à son contrat de travail;

ET QUE monsieur Claude Brosseau, directeur de la Régie et secrétaire-trésorier par intérim, soit autorisé à signer le contrat de travail prolongé à cet effet, selon les modalités présentées au conseil d'administration.

ADOPTÉE

21-04-21 Ajout d'une lettre d'entente à la convention collective du groupe pompiers – procédure d'attribution et de remplacement des quarts de travail

CONSIDÉRANT la mise en place d'un projet pilote au 30 décembre 2019, et ce, jusqu'au 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT les différentes rencontres tenues entre la Régie et le comité de relations de travail des pompiers de la Régie afin d'ajuster les composantes du projet pilote;

CONSIDÉRANT les conditions énumérées à la lettre d'entente venant modifier quatre (4) articles relatifs aux procédures d'attribution et de remplacement des quarts de travail de l'annexe des pompiers temporaires de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que les ajustements proposés offrent une souplesse aux pompiers temporaires tout en permettant aux horaires d'être comblés, conformément aux attentes de la Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation de signature émise par les membres du comité des relations de travail dont monsieur Claude Brosseau, directeur et madame Patricia Traversy, directrice des ressources humaines et des communications ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration approuve le contenu et entérine la lettre d'entente survenue entre la Régie et l'association des pompiers permettant la modulation de quatre (4) articles de la convention collective en vigueur;

ET QUE le directeur de la Régie soit autorisé à la signer.

ADOPTÉE

22-04-21 Ajout d'une lettre d'entente à la convention collective des pompiers – congé à traitement différé

CONSIDÉRANT l'article 21 de la convention collective des pompiers à l'effet d'élaborer en comité de relations de travail un programme de congés à traitement différé à compter de l'année 2021;

CONSIDÉRANT les pourparlers des membres du comité de relations de travail à l'effet de baser un tel programme en conformité avec les programmes déjà existants au sein de l'une des villes de la Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation de signature émise par madame Patricia Traversy, directrice des ressources humaines et des communications ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration approuve la lettre d'entente survenue entre la Régie et l'association des pompiers concernant la mise en place d'un programme de congés à traitement différé;

ET QUE le directeur de la Régie soit autorisé à la signer.

ADOPTÉE

23-04-21 **Départ d'un pompier vers la retraite et remerciements**

CONSIDÉRANT la lettre de démission que la Régie a reçue le 29 mars dernier du pompier Yvon McCann, qui était à l'emploi sur le territoire depuis juillet 1992 ;

CONSIDÉRANT que celui-ci a manifesté son intention de prendre sa retraite en date du 20 mai 2021, après 29 ans de loyaux services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par madame Jocelyne Bates, et résolu :

QUE le conseil d'administration entérine le départ à la retraite du pompier Yvon McCann à compter du 20 mai 2021;

QUE les membres du conseil d'administration offrent à M. McCann leurs remerciements et leurs félicitations pour ses 29 ans de loyaux services;

ET QU'une lettre de remerciements soit transmise à monsieur McCann.

ADOPTÉE

24-04-21 **Engagement d'un pompier**

CONSIDÉRANT le prochain départ d'un pompier vers la retraite;

CONSIDÉRANT que la Régie désire remplacer rapidement ce départ afin de combler les besoins de remplacements à venir durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que lors du recrutement d'un pompier temporaire effectué en décembre 2020, la Régie a constitué une banque de pompiers temporaires ayant manifesté un intérêt pour travailler pour la Régie;

CONSIDÉRANT que suite aux démarches de dotation, des candidats ont été rencontrés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé du directeur de la Régie et de la directrice des ressources humaines pour l'engagement d'un candidat à la suite du processus de recrutement effectué;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration embauche monsieur François Lamanque à la fonction de pompier à statut temporaire pour un début d'emploi le 23 avril 2021;

- Monsieur François Lamanque est assujéti à une période d'essai équivalente à mille deux cents (1 200) heures travaillées débutant à son premier jour de travail;

ET QUE le salaire et les conditions de travail soient ceux inclus dans la convention collective des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine.

ADOPTÉE

25-04-21 Départ d'un employé col blanc

CONSIDÉRANT la lettre de démission remise par madame Chantal Richard, commis aux opérations, qui déménagera prochainement à l'extérieur du Québec;

CONSIDÉRANT que celle-ci a manifesté son intention de quitter ses fonctions en date du 28 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par madame Chantale Boudrias, et résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la démission de madame Richard, et ce, à compter du 28 mai 2021.

ADOPTÉE

26-04-21 Engagement d'une firme externe pour l'harmonisation des procédures opérationnelles de la Régie

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de regrouper les procédures et directives opérationnelles sous forme de guide opérationnel afin d'assurer la formation complète et uniforme de tous les pompiers de la Régie;

CONSIDÉRANT que la direction de la Régie veut également harmoniser la formation donnée à l'ensemble de son personnel aux opérations;

CONSIDÉRANT les soumissions envoyées à trois (3) firmes externes;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une seule soumission, prix avant taxes :

- Service de consultation en sécurité incendie Gespro inc. 21 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce mandat est en lien avec l'une des recommandations émises dans le mémoire sur la révision du schéma de couverture de risques de la MRC de Roussillon touchant les plans de mises en œuvre spécifiques et mieux adaptés à la réalité locale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration autorise l'engagement de la firme de consultants externes en sécurité incendie Gespro au coût de 21 000 \$, plus les taxes applicables, pour effectuer l'harmonisation des procédures opérationnelles de la Régie par la mise en place d'un guide d'opérations;

QUE le directeur de la Régie soit mandaté pour faire une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec pour ce mandat.

ADOPTÉE

27-04-21 Retrait de la Régie de la réponse multi-caserne pour certaines catégories d'appels modulables

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques demande aux services de sécurité incendie de répondre en multi-caserne pour tous les codes d'intervention touchant le bâtiment, dont les alarmes incendie, les alarmes incendie où le propriétaire est sur les lieux, déclenchées involontairement ou volontairement, les aliments surchauffés, etc.;

CONSIDÉRANT qu'un comité composé d'élus a mandaté les directions des services incendie pour analyser et évaluer les catégories d'appels, afin d'en rendre certains modulables;

CONSIDÉRANT que l'analyse des statistiques 2020 démontre qu'il y a eu plus de 46 % d'appels multi-caserne sur le territoire de la Régie pouvant être considérés comme modulables;

CONSIDÉRANT que les déplacements multi-caserne engendrent des frais importants aux différents services incendie;

CONSIDÉRANT que pour ces types d'appels, la Régie préconise une réponse par son service incendie local;

CONSIDÉRANT qu'au besoin, le chef de garde demandera au service de sécurité incendie voisin en réponse multi-caserne et ce, afin de respecter les délais et normes actuelles du schéma de couverture de risques, par catégorie de bâtiment;

CONSIDÉRANT que lors d'un incendie confirmé, tel qu'un feu de cuisson ou de cheminée ou tout appel pouvant comporter un danger pour le citoyen, la réponse multi-caserne demeurera toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que le directeur de la Régie a informé le ministère de la Sécurité publique de cette démarche;

CONSIDÉRANT que cette procédure est déjà appliquée par les villes de Roussillon Ouest;

CONSIDÉRANT que l'une des recommandations émises dans le mémoire sur la révision du schéma de couverture de risques de la MRC de Roussillon vise à définir clairement la distinction entre les alarmes incendie et les incendies confirmés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par madame Chantale Boudrias, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration informe la MRC de Roussillon du retrait de la Régie de la réponse multi-caserne pour certaines catégories d'appel afin d'en rendre certains modulables;

QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine s'engage à poursuivre la sensibilisation du public, incluant les fausses alarmes incendie;

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au coordonnateur incendie de la MRC de Roussillon ainsi qu'aux villes situées sur le territoire de Roussillon Est, en indiquant la date de mise en vigueur de cette nouvelle procédure;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

28-04-21 Vente de gré à gré de véhicules usagés de la Régie

CONSIDÉRANT la modification de la politique de disposition des biens afin de permettre la vente de gré à gré des véhicules usagés de la Régie, par appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été envoyé à trois personnes ayant manifesté un intérêt à recevoir de l'information sur les véhicules usagés à vendre;

CONSIDÉRANT que, lors de l'ouverture des soumissions, le 11 mars 2021 à 11h05, deux soumissions ont été déposées, toutes taxes incluses, soit :

- **Trackworld**
 - Véhicule Ford Escape 2012 – 4199 \$
 - Véhicule Dodge Caravan SE 2010 – 2050 \$
 - Camion Grunman Stepvan 1994 – 8100 \$

- **Net Évolution Inc**
 - Camion Grunman Stepvan 1994 – 9 777,77 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Martin Gélinas, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise la vente de gré à gré, sans garanties légales, des véhicules usagés de la Régie aux plus hauts

soumissionnaires, soit la vente du Ford Escape 2012 au coût de 4199 \$ taxes incluses et du Dodge Caravan SE 2010 au coût de 2050 \$ taxes incluses, à l'entreprise Trackworld et la vente du camion Grunman Stepvan 1994 au coût de 9 777,77 \$ taxes incluses à l'entreprise Net Évolution Inc.;

ET QUE le directeur de la Régie soit autorisé à signer tout document relatif à cette vente.

ADOPTÉE

29-04-21 Modification du règlement d'emprunt numéro 2016-04

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permet la modification d'un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement, et n'augmente pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2016-04 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales ;

CONSIDÉRANT que depuis l'approbation du règlement d'emprunt, les numéros de lots du cadastre du Québec ont été rénovés et que leurs numérotations ont été modifiées;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 181 110 est devenu le lot 5 901 576 du cadastre du Québec et qu'il a conservé les mêmes superficies;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 2 372 490 est devenu le lot 5 901 578 du cadastre du Québec et qu'il a conservé les mêmes superficies;

CONSIDÉRANT que la Régie désire mettre à jour son règlement avec les changements effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le numéro de lot 2 181 110 du cadastre du Québec soit remplacé par le numéro de lot 5 901 576 dans le titre du règlement d'emprunt 2016-04 et à l'article 1 de celui-ci;

QUE le numéro de lot 2 372 490 du cadastre du Québec soit remplacé par le numéro de lot 5 901 578 dans le titre du règlement d'emprunt 2016-04 et à l'article 1 de celui-ci;

ET QU'en vertu de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

30-04-21 Adjudication de l'appel d'offres RICA-2021-01 pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne-pompe neuf, 2021 ou plus récent

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2020-19 intitulé « Règlement décrétant l'acquisition d'un véhicule incendie de type citerne-pompe neuf 2021 ou plus récent et d'un emprunt au montant de 950 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que les villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine ont entériné l'adoption du règlement par résolution et que la demande d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est en cours;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec pour une période de 30 jours;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue à huis clos en date du 7 avril 2021 à 11h05, une soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection pour effectuer l'analyse qualitative de la soumission reçue ;

CONSIDÉRANT que celle-ci a obtenu le pointage de 90 %, permettant l'ouverture de l'enveloppe quantitative, au montant suivant :

- TECHNO FEU INC. : 1 061 771,91 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT que ce montant ne prend pas en compte l'option prévue à l'appel d'offres pour l'échange du camion-citerne 623, qui sera vendu autrement par la Régie;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse qualitative et quantitative de l'offre reçue;

CONSIDÉRANT que cette soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie octroi le contrat pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne-pompe neuf, 2021 ou plus récent, à la société TECHNO FEU INC. pour un montant de 1 061 771,91 \$, toutes taxes incluses;

QU'un mandat soit donné au directeur de la Régie pour faire appel à une firme externe pour l'évaluation de la valeur marchande du camion-citerne 623, et ce, pour effectuer la vente dudit véhicule, et ce, aux meilleurs intérêts de la Régie;

QUE le produit net de la vente du camion-citerne 623 soit affecté au coût d'achat du camion citerne-pompe afin d'en réduire le coût d'emprunt;

QUE l'octroi du présent contrat soit conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 2020-19;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

31-04-21 Services professionnels – mandat à un notaire dans le cadre de l'acquisition des lots 5 901 576 et 5 901 578 pour la construction d'une future caserne

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition des lots 5 901 576 et 5 901 578 pour la future construction d'une caserne;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confier à un notaire le mandat de concevoir le contrat de vente et de préparer tout acte notarié pour cette transaction;

CONSIDÉRANT que la Régie souhaite mandater un notaire ayant un bureau professionnel sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QU'UN mandat soit donné à Me France Larivière, notaire de la firme Péladeau et Larivière notaires, afin concevoir le contrat de vente et de préparer tout acte notarié pour cette transaction;

D'ASSUMER les frais pour toutes les parties à cette transaction;

D'AUTORISER le président et le directeur, à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

32-04-21 Services professionnels – mandat à une firme d'architectes

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition des lots numéros 5 901 576 et 5 901 578 pour la future construction d'une caserne;

CONSIDÉRANT que la Régie a reçu une demande de la CETAM pour envisager de prévoir un espace de regroupement commun des deux services;

CONSIDÉRANT que la Régie est ouverte à envisager ce scénario;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confier un mandat à un architecte pour l'élaboration d'un avant-projet en vue d'ériger un nouveau complexe immobilier mixte et pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique architectural;

CONSIDÉRANT que la Régie désire retenir les services d'une firme d'architecte qui a déjà réalisé ce type de projet en incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme d'architecte Aedifica, pour l'élaboration de l'étude de viabilité et d'un programme fonctionnel et technique architectural au coût de 40 792 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Martin Gélinas, et il est résolu :

QUE le mandat pour l'élaboration d'une étude de viabilité pour la construction d'une caserne mixte et d'un programme fonctionnel et technique architectural soit donné à la firme Aedifica au coût de 40 792 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le président et le directeur de la Régie soient autorisés à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

Varia

Aucun sujet en varia.

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 102-2021, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos. Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Une question a été envoyée par un citoyen et répondue immédiatement, car le citoyen voulait connaître le numéro de matricule du véhicule qui sera remplacé par l'octroi de contrat RICA-2021-01 pour l'acquisition d'un camion incendie de type citerne-pompe neuf, 2021 ou plus récent au point 8.3.

Le matricule du véhicule à remplacer est le 623.

33-04-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Jocelyne Bates, appuyé par monsieur André Camirand, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 20 h 26.

ADOPTÉE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. C. Boyer', written in a cursive style.

M. Jean-Claude Boyer
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Brosseau', written in a cursive style.

M. Claude Brosseau
Directeur et secrétaire-trésorier